

**Programme des Nations Unies pour le Développement**

**Pays: Haïti**

**Document de Projet**

**Titre du Projet :** Élargissement de Pro Huerta – Haïti avec l'UNASUR

**Effet de l'ISF/CP:** 4.6. La capacité du système national de statistiques est renforcée, par plan sectorielle graduel, pour régulièrement collecter, produire, diffuser et utiliser des données fiables sur la situation socio-économique et démographique, pour la prise de décisions, l'élaboration des politiques et programmes et la lutte contre la pauvreté.

**Résultat(s) attendu(s) :** **Résultat 5.** Outils d'analyse pour la réduction de la pauvreté développés

**Partenaire d'exécution :** PNUD

**Parties responsables :** PNUD, Ministère des Affaires Etrangères de l'Argentine, MARNDR

**Brève Description**

Projet de coopération triangulaire Sud-Sud qui cherche à renforcer la sécurité alimentaire des familles en situation de vulnérabilité, via une alimentation saine, diversifiée et culturellement appropriée, avec aussi une plus grande participation et organisation locale. En même temps, Élargissement de Pro Huerta – Haïti avec l'UNASUR appuie la production des semences locales ce qui contribue à assurer l'autonomie alimentaire d'Haïti et à diminuer les importations. Il contribue aussi à la solution de quelques questions critiques de la production alimentaire, telles que l'approvisionnement en eau et la fabrication d'outils. De même, le projet génère des dynamiques de participation communautaire dans le développement de pratiques agricoles et alimentaires solidaires.

Période d'exécution du Programme :	2013-2016	Budget pour la période 2014-2015:	\$ 3,197,956
Outcome du Plan Stratégique 2014-17:	1	Dont 7% frais de gestion :	\$ 223,856.92
Atlas Award ID:	79220	Total ressources alloués:	
Date de lancement:	Janvier 2014	• UNASUR	\$3,197,956
Date d'achèvement :	Décembre 2015		
Date réunion PAC :	A déterminer		
Dispositions administratives:	DIM		

Sophie de Caen, Directrice Principale  
 Programme des Nations Unies pour le Développement






## I. ANALYSE DE LA SITUATION

### ANTECEDENTS

Le Projet Élargissement de Pro Huerta – Haïti avec l'UNASUR fait partie du Programme « Pro Huerta – Haïti », qui constitue une adaptation aux conditions haïtiennes d'une initiative argentine, mise en place en 1990, qui encourage une diète alimentaire équilibrée, à travers la production biologique à petite échelle d'aliments frais et la participation de la population concernée.

Le Programme « Pro Huerta – Haïti » est, de plus, un exemple de Coopération Sud-Sud et Trilatérale, vu que sa mise en place a impliqué la participation des projets de divers partenaires en relation trilatérale, tels que le *National Democratic Institute* (dans la Plaine de Cul-de-Sac), l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID, dans le Département Sud-est), le Fonds International Agricole (FIDA), à travers le Projet d'Intensification des Cultures Vivrières (PICV-II/MARNDR, dans le Bas Plateau Central), l'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture (IICA), à travers son projet de génération de revenus en milieu rural (PWOTOKOL) et, plus récemment, l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI, dans les départements d'Artibonite, Centre, Ouest, Nord et Nord-est).

Outre la promotion de potagers biologique, le Programme a également commencé à travailler l'élevage familial, la promotion de petites expériences d'irrigation, la production locale de semences et la fabrication artisanale des outils. De même, au cours de l'année 2013 il a été réalisée une version pilote adaptée à la réalité haïtienne du Projet « Familles et Nutrition », que développe le Ministère du Développement Social de la Nation Argentine depuis 2005, dans le but de fortifier les familles concernant l'éducation, l'alimentation et la santé de leurs enfants, à partir d'une approche intégrale, avec une perspective de genre qui encourage la reconnaissance des droits des enfants. Cette initiative implique des instances de formation, de communication et d'éducation alimentaire nutritionnelle dans des contextes institutionnels, familiaux et communautaires.

### **NOUVELLE REALITE ALIMENTAIRE, PROTECTION SOCIALE ET SECURITE ALIMENTAIRE EN HAÏTI ET SYNERGIES AVEC LES PROGRAMMES DU GOUVERNEMENT HAÏTIEN DE PROTECTION SOCIALE**

Le 29 février 2012 a été signé un Mémoire d'Entente entre la République Argentine, la République d'Haïti et le Secrétariat Technique de l'UNASUR à Haïti pour développer le Projet de Coopération Sud-Sud et Trilatérale Élargissement de Pro Huerta – Haïti avec l'UNASUR. Le Document du Projet approuvé comme annexe au Mémoire d'Entente a établi les modalités d'incorporation du Secrétariat Technique de l'UNASUR à Haïti (ST/UNASUR) comme partenaire du Programme « Pro Huerta – Haïti », qui depuis 2005 est mis en place par Haïti, l'Argentine et divers partenaires trilatéraux. De plus, le 20 novembre 2013 a été approuvé un Addendum complémentaire au Document du Projet déjà mentionné avec pour objectif de prolonger le délai d'exécution du Projet sans altérer les sommes engagées par le ST/UNASUR ni l'esprit du Projet et incorporer les prévisions établies dans la Convention entre le Secrétariat Technique et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), signée le 21 décembre 2012, et par laquelle ce dernier organisme assume une partie des engagements du ST/UNASUR dans l'exécution dudit Projet.

Tout au long de 2012 et jusqu'à la date de l'Accord qui est à l'origine du Document du Projet PROHUERTA Haïti il y a eu une sécheresse prolongée, suivie de tempêtes tropicales telles « Isaac » (en août) et l'ouragan « Sandy » (octobre), qui ont provoqué des dommages matériels de logements, camps de réfugiés et infrastructure publique, tout comme la perte de récoltes agricoles, ce qui a aggravé la situation d'insécurité alimentaire. Ces phénomènes sont venus s'ajouter aux conséquences du séisme enregistré à Haïti le 12 janvier 2010, qui a provoqué une régression de 7% du PIB réel, et l'épidémie de choléra qui a suivie à la fin de cette année a aussi profondément affecté le secteur rural.

Dans ce contexte, et suite à l'initiative du Président Michel Joseph Martelly fin 2011, le Gouvernement haïtien a lancé dans le cadre de la nouvelle politique de protection sociale,



plusieurs initiatives nationales comme Ti Maman Chérie, EDE PEP et ABA GRANGOU, en demandant pour ce dernier la participation de « Pro Huerta ».

Le Programme « ABA Grangou » est une initiative encouragée par le Président d'Haïti Michel Joseph Martelly, et la Première Dame, qui a pour objectif de : a) réduire de moitié la population qui souffre de la faim fin 2016 ; b) éradiquer la faim et la malnutrition pour l'année 2025. Il concerne plusieurs ministères du gouvernement haïtien (MARNDR ; de l'Economie et des Finances ; de la Santé Publique et de la Population ; de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle ; des Affaires sociales et du Travail ; de la Planification et Coopération externe ; de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales ; de la Défense Nationale ; des Travaux Publics, Transports et Communications ; du Commerce et de l'Industrie), organismes autonomes et 21 programmes gouvernementaux, et constitue une initiative intégrale pour fortifier la sécurité et la souveraineté alimentaire à Haïti.

Sous la volonté du Gouvernement Haïtien de combattre l'extrême pauvreté, la stratégie de protection sociale *Ede Pep* a été lancée afin de réduire les conditions d'extrême pauvreté qui touchent environ 56% de la population haïtienne. Cette stratégie englobe un ensemble d'interventions publiques qui fournissent une protection à la population vulnérable tout au long de leur cycle de vie. Les interventions sont mises en œuvre à travers la collaboration de plusieurs institutions publiques. L'objectif d'*Ede Pep* est de permettre aux bénéficiaires de sortir de leur condition d'extrême pauvreté et d'investir à long terme dans le développement du capital humain et dans l'inclusion économique de ces personnes. Dans le cadre d'*Ede Pep*, le ménage constitue l'unité de base réceptrice des interventions publiques de façon à ce que toute intervention ait un effet synergique sur l'ensemble du noyau familial.

L'appui technique au projet Élargissement de Pro Huerta – Haïti avec l'UNASUR répond à 2 priorités du PNUD : la réduction de la pauvreté et l'appui à la stratégie de protection sociale mise en place par le gouvernement haïtien. Dans ce cadre, le projet Élargissement de Pro Huerta – Haïti avec l'UNASUR cherche à renforcer la sécurité alimentaire des familles en situation de vulnérabilité, via une alimentation saine, diversifiée et culturellement appropriée, avec aussi une plus grande participation et organisation locale. En même temps, Élargissement de Pro Huerta – Haïti avec l'UNASUR appuie la production des semences locales ce qui contribue à assurer l'autonomie alimentaire d'Haïti et à diminuer les importations. Il contribue aussi à la solution de quelques questions critiques de la production alimentaire, telles que l'approvisionnement en eau et la fabrication d'outils. De même, le projet génère des dynamiques de participation communautaire dans le développement de pratiques agricoles et alimentaires solidaires.

---

## II. STRATEGIE

L'objectif spécifique de ce projet est d'améliorer l'alimentation des populations urbaines et rurales qui se trouvent en situation de vulnérabilité sociale, à travers l'autoproduction et la consommation d'aliments frais de qualité avec un usage efficient des ressources dont on dispose, l'active participation des organisations et des institutions locales et l'articulation de l'État haïtien. Avec « Élargissement de Pro Huerta - Haïti avec l'UNASUR » on prévoit de bénéficier 37.325 familles, 130 écoles et 104 organisations communautaires, environ 223.950 personnes dans les 10 départements d'Haïti.

D'un côté l'Addendum complémentaire au Document du Projet établit neuf objectifs qui permettront de donner à l'initiative une plus grande portée dans le temps (2 ans de durée), sans affecter le budget engagé à l'origine par l'UNASUR. Mais, de plus, on y incorpore aussi des composantes d'accès à l'eau potable pour la consommation humaine et la captation d'eau d'arrosage ; de renforcement et de production nationale de semences, d'auto-construction d'outils, et un autre appelé « Familles et Nutrition », qui consiste à promouvoir l'Éducation Alimentaire Nutritionnelle, pour accompagner les familles dans leurs contextes communautaires.

C'est pourquoi, le Projet avec l'UNASUR inclura les axes de travail suivants ou « composantes », qui permettront de favoriser la qualité et la diversité de la diète alimentaire. Le Projet prévoit des formations et la remise d'intrants pour chaque composante. Les besoins d'intrants pour chaque



composante seront établis en fonction de l'analyse effectuée par les experts sur le terrain, avec l'expertise de la Supervision Technique Argentine.

- **Irrigation à petite échelle.** L'eau étant un des problèmes prioritaires identifiés par des techniciens locaux et des représentants des divers organismes de la coopération, on se propose d'intensifier les actions et les ressources pour exécuter de petites œuvres de captation, de conduction, de stockage et de distribution d'eau, en assurant ainsi leur usage aux fins domestiques et productives par les familles.
- **Composante élevage (volaille).** Cette composante qui cherche à apporter des protéines d'origine animale à la diète prévoit de former la population à l'élevage de poules selon les modèles déjà utilisés par Pro-Huerta en Argentine et en Haïti. Chaque poulailler sera composé de 6 poules pondeuses qui seront remises avec 30 Kg. d'aliments balancés pour élevage.
- **Production locale de semences et Production d'espèces locales.** Dans le cadre du Programme National de Production de Semences que lancera le Service National Semencier (SNS) du MARNDR, des Experts argentins réaliseront des formations pour renforcer la capacité de groupes de producteurs qui participent dans le Projet pour produire des semences horticoles et autres matériaux végétatifs qui encouragent, de plus, la récupération d'espèces et de variétés locales et la consolidation de leur organisation. En même temps on travaillera avec les familles à la production de semences pour leurs potagers. Cette composante inclura aussi la multiplication et la distribution de matériaux de propagation d'espèces locales d'arbres fruitiers, de céréales, légumineuses, racines et tubercules: *pwa congo*, okra, banane, papaye, haricots, maïs, manioc, coing, etc.
- **Technologies Appropriées et outils.** Des formations seront organisées dans le but d'encourager les bénéficiaires à transformer les matériaux non utilisés disponibles en outils de travail plus efficaces; petits outils horticoles et ustensiles qui bénéficient d'autres composantes (par exemple la composante d'irrigation à petite échelle et celle d'Élevage) qui soient utiles pour les familles qui pourraient en avoir besoin, De plus, ces formations seront complétées par la distribution d'outils manuels à des promoteurs qui font partie du Projet.
- **Composante Familles et Nutrition:** Cette composante contribuera à la Sécurité Alimentaire de la population cible, à partir d'actions de Communication et d'éducation alimentaire nutritionnelle qui encouragent une meilleure utilisation des aliments, l'incorporation de pratiques de vie salubres, la participation et l'organisation communautaire et l'accompagnement des familles en matière de soins apportés aux enfants. Cette composante sera développée à travers : a) la création d'instances de formation et d'accompagnement destinées aux promoteurs ; b) la promotion d'espaces de rencontre, de soutien, de consultation, d'information et d'échange ; c) l'élaboration et la sélection de matériel éducatif ; d) le développement et la documentation de bonnes pratiques.

Selon le Document du Élargissement de Pro Huerta – Haïti avec l'UNASUR et son Addendum complémentaire, la stratégie d'exécution du projet comprend 4 étapes :

1. **Sensibilisation:** On encourage la participation communautaire dans la résolution de problèmes liés à l'alimentation.
2. **Formation:** On encourage l'application de Technologies appropriées pour l'autoproduction d'aliments à partir de divers modèles d'organisation de travail avec des pratiques agro-écologiques
3. **Développement:** On augmente la disponibilité, l'accès et la variété d'aliments pour les familles en situation de vulnérabilité à travers l'autoproduction intensive de légumes, d'arbres fruitiers, de légumineuses, de céréales, de racines et de tubercules, avec des Technologies appropriées pour l'accès à l'eau, dans des unités familiales, scolaires et communautaires. On encourage de même des espaces d'Éducation Alimentaire et Nutritionnelle (EAN).
4. **Suivi et évaluation:** On installe des mécanismes d'évaluation et de suivi constant des résultats du Projet.



Il est important de souligner que ces étapes ne se réalisent pas dans des séquences chronologiques, mais qu'elles peuvent se développer de manière simultanée et complémentaire tout au long du Projet. L'incorporation et l'appel aux familles participantes se fait par adhésion volontaire.

De plus, il faut mentionner le fait que dans les communes avec lesquelles un travail a été effectué depuis 5 ans dans le cadre du Programme « Pro Huerta – Haïti » on va continuer à soutenir les familles avec un accompagnement technique et on intégrera d'autres familles de ces communes. Dans ce sens, certains instruments des programmes de gouvernement haïtien, tels que le Registre Unique de Bénéficiaires (RUB) du programme EDE PEP, pourraient éventuellement constituer, au sein de la méthodologie établie par la philosophie du Pro Huerta, un outil pour identifier ces familles plus vulnérables et affectées par l'insécurité alimentaire.

Le projet a une durée de 2 ans. À la fin de cette période, on aura atteint une série de produits et de résultats qui sont détaillés dans le Point III « Cadre de Résultats et Ressources ». Ces produits et les résultats constituent un legs qui permettra d'assurer la durabilité du Pro Huerta au-delà de la durée du projet en soi. Dans ce sens, les produits et les résultats s'inscrivent dans une stratégie fondée sur 5 grands axes:

- **Formation.** La connaissance construite avec les familles, les communautés et les institutions, au sein d'une stratégie participative qui favorise l'égalité de genre, constituent le vecteur de base pour assurer la durabilité du Pro Huerta. Selon ce qui est indiqué au Point III, le projet aura bénéficié en effet une population de 37.325 familles, qui aura eu accès à des connaissances techniques sur production intensive d'aliments, avec une formation dans l'élevage de poules, fabrication d'outils, approvisionnement en eau, production de semences et Éducation Alimentaire Nutritionnelle (EAN).
- **Conformation d'un réseau d'ATL et de promoteurs formés aux aspects techniques et méthodologiques du Projet.** Ce groupe de personnes aura la capacité de répliquer les connaissances acquises, dans le cadre de leurs communautés d'appartenance, d'autres initiatives de développement ou, surtout, en vue d'une appropriation du Projet de la part de l'État haïtien (comme on le présente en détail ci-dessous).
- **Création de réseaux.** Le Projet renforcera et/ou encouragera la création d'organisations ayant des liens étroits et articulés avec les communautés et le secteur public en vue de la production d'outils, de semences et l'approvisionnement en eau.
- **Ressources matérielles.** A la fin du Projet les institutions du gouvernement Haïtien impliquées, les organisations et les familles disposeront de capacités sûres pour l'autoproduction d'aliments. L'existence d'un capital matériel disponible consiste, par exemple, dans des jardins potagers habilités (familiaux, scolaires et communautaires, avec des espèces locales), du matériel de travail (outils), une infrastructure de base pour l'approvisionnement en eau, du matériel de diffusion pour l'EAN et des véhicules.
- **Appropriation par l'État haïtien.** Ce point se traduira par la participation et l'engagement actif de l'État haïtien, à travers une articulation entre les agents du Pro Huerta et les fonctionnaires publics, tout comme un engagement d'incorporer le Projet à la politique de développement du gouvernement. Ce dernier point inclut l'articulation du Projet avec d'autres programmes de développement et l'incorporation des ATL à l'équipe des fonctionnaires publics du MARNDR.

**Stratégie de sortie de PNUD :** L'appui du PNUD pour la mise en œuvre du projet prendra fin en octobre 2015. Afin d'assurer une continuité des activités d'amélioration de la sécurité alimentaire dans les zones d'intervention, le PNUD va appuyer, en tant qu'agent d'exécution des fonds de l'UNASUR, la stratégie d'appropriation définie dans le cadre du projet. A niveau local, le PNUD va appuyer l'équipe technique pour que cette dernière puisse assurer le développement des capacités de gestion des organisations locales et des communautés qui participent dans le projet, pour assurer qu'elles pourront continuer à jouer un rôle clé dans la promotion de l'autoproduction et promotion de la sécurité alimentaire dans leurs communautés. En plus, le PNUD va donner son appui aux partenaires (MARNDR, Secrétariat Technique de l'UNASUR en Haïti et Coopération Argentine) pour intégrer ce projet dans la politique nationale haïtienne d'amélioration de la sécurité



alimentaire et aussi dans le cadre stratégique des actions pour la réduction de la pauvreté en Haïti.

## RENFORCEMENT DE L'APICULTURE EN HAÏTI

Selon le Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) l'apiculture en Haïti est pratiquée par plus de 8500 familles, de façon artisanale o semi-moderne avec une fin commerciale. Les producteurs traditionnels pratiquent l'apiculture dans des ruches traditionnelles. Egalement, Les abeilles sont également soulevées dans les ruches améliorées qui ne répondent pas aux normes et en ruches modernes qui

La production est maintenant distribuée dans tout le pays. Pourtant, il y a seulement 4 zones qui disposent d'une certaine infrastructure apicole de manière limitée et a un cout très élevé: Aquin (Vieux-Bourg), Port-au-Prince (Saint-Thérèse Frère) Ouanaminthe (Coopérative Ouanaminthe) et Plateau Central (MPP) :

Departement	Zones de Production
Nord	Production du miel d'agrumes
Nord Est	Ouanaminthe, la zone productrice la plus grande au niveau national
Centre	Papaye, exportation du miel en Allemagne
Nippes	Anse-a-Veau et l'Azile, actuellement les régions les plus dynamiques dans le domaine de la récupération
Sud	Aquin, Roche-a-Bateau, Tiburon, Les Anglais et Charbonnière, production avec des ruches traditionnelles.
Grand'Anse	Chambelan, Les Irois et Abricot, production utilisant essentiellement des techniques traditionnelles.
Sud-est	Thiotte, Jacmel, Cayes Jacmel, Marigot, utilisation des techniques traditionnelles.

Outre, l'absence d'une structure à l'échelle nationale, du crédit agricole, de la recherche, de la formation et du développement pour améliorer les connaissances ainsi que le manque d'un cadre juridique et administratif a un impact négatif parmi les producteurs et les entreprises de transformation. Pour cela, la production reste restreinte et l'expansion des entreprises bloquée, et par conséquent, la modernisation du secteur est limitée. De plus, la croissante déforestation du pays représente un problème majeur parmi les apiculteurs, et bloque le développement du secteur. En outre, en 2000, le Varroa, un parasite d'origine asiatique, est arrivé sur Haïti affectant fortement le secteur apicole haïtiens. Malgré ces difficultés, en 2000-2001 la FAO a estimé que la production nationale était de plus de 800 tonnes métriques.

L'apiculture fait partie de plus de 9000 exploitations agricoles dans le pays. Il s'agit d'apiculteurs traditionnels qui vendent du miel extrait directement sur le marché local. Par rapport le marché formel, le miel est généralement vendu dans les supermarchés de Port-au-Prince. Le miel est seulement disponible de manière saisonnière et il ne pose pas des problèmes en termes de conservation. Les produits transformés sont consommés avant un certain processus de préparation. Parmi ces produits il faut distinguer:

- Le miel extrafin fabriqué a partir du miel pur.
- La cire d'abeille pour la fabrication de bougies.
- Le pollen sec et les propolis, réparatrices naturels utilisés dans les industries pharmaceutiques et cosmétiques.
- Produits dérivés utilisés dans la chaîne alimentaire (confitures, boulangerie, etc.).



- Des produits dérivés du miel tel que l'hydromel, le vinaigre, la moutarde et le miel crémeux à tartiner.

L'apiculture en Haïti a un grand potentiel. Les produits apicoles ont une qualité spécifique et peuvent être classés et certifiés en tant que "produit biologique" grâce aux caractéristiques du sol et l'absence de prolifération des produits chimiques. De plus, la lente cristallisation du miel haïtien est un avantage comparatif par rapport aux autres trois premiers producteurs de miel dans la région: le Cuba, la République dominicaine et la Jamaïque. La production de miel et d'autres produits apicoles s'est vu réduite en Amérique du Nord et en Europe à cause du changement climatique et la prolifération de pesticides. Finalement, la consommation nationale de miel en Haïti a augmenté depuis les 15 dernières années dû à l'augmentation de la population urbaine et au changement dans la diète de la classe moyenne et haute.

Outre, l'apiculture s'est avéré d'être un excellent outil pour le développement car il s'agit d'une activité qui n'a pas besoin de main d'œuvre à haute intensité, qui n'exige pratiquement pas de l'accès à la terre, qui s'adapte aux modèles associatifs qui contribuent à la reconstruction du tissu social, et qui fait possible l'organisation des chaînes de valeur compétitives dans des zones avec un faible niveau de développement.

L'un des piliers prioritaires du Document Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSNCRP, 2007) est le développement de la production agricole dans le cadre de la politique globale de croissance. En 2008, avec le but de mettre en place les orientations fixées par le DSNCRP, le Ministère de l'Agriculture d'Haïti (MARNDR) a commencé à développer des politiques sectorielles avec une approche participative dans des différents sous-secteurs agricoles, dont l'un a été celui de l'apiculture. Les principaux axes d'intervention identifiés ont été le soutien à la production, la transformation et la commercialisation, et la création d'un réseau national.

Après le tremblement de terre de 12 janvier 2010, le gouvernement d'Haïti a lancé avec l'appui de la communauté internationale un «Programme spécial d'urgence et de soutien la production alimentaire ». Parmi les priorités à moyen terme identifiées dans ce programme se trouve la réhabilitation de la saison apicole de Damien, la création de 2,000 unités apicoles familiales et la formation de 2,000 apiculteurs.

### **Zones d'intervention**

Dans la zone de Ouanaminthe existe une certaine expérience de coopération et une structure organisationnelle minimale dans une filière avec un potentiel pour le développement. En conséquent, le projet prévoit une zone focale d'intervention dans le Département du Nord-est, où l'on profitera des capacités générées par la Coopérative de Ouanaminthe. Depuis cette zone focale l'on cherchera à étendre les effets du Projet dans tout le territoire d'Haïti à travers la création du Réseau Apicole Haïtienne.

Depuis octobre 2012, un processus de dialogue et de consultation a été mené par le Ministère du Commerce et l'industrie (MCI) et le PNUD à travers 11 forums dans les 10 départements réunissant environ 506 participants (producteurs, agriculteurs, membres de la société civile et des chambres de commerces locales et des cadres du Gouvernement d'Haïti) afin d'identifier des produits typiques à chaque département. Les consultations ont également permis de définir de critères pour retenir des produits typiques pour un appui systématique en 2014 (potentiel de création d'emploi, valeur ajoutée, existence d'un savoir-faire, marché, etc.) et de prioriser une liste de 60 produits parmi les 539 produits initialement identifiés. Lors d'un atelier organisé par le MCI le 21-22 novembre 2013 il a été présenté des lignes d'appui du MCI à 3 produits typiques locaux par département (total de 30). L'un de ces produits identifiés avec un grand potentiel a été le miel. Dans ce cadre, l'appui technique au projet « Renforcement de l'apiculture en Haïti » cherche à renforcer la chaîne de valeur de l'apiculture en Haïti à travers le développement de la Coopérative Apicole de Ouanaminthe et la création du Réseau Apicole Haïtien afin de permettre l'intégration des acteurs clés dans le secteur apicole en Haïti.



### III. CADRE DE RESULTATS ET RESSOURCES

Titre du Projet: Élargissement de Pro Huerta – Haïti avec l'UNASUR				
Projet ID:89277				
PRODUITS ESCOMPTES	PRODUITS CIBLES POUR 2 ANS	ACTIVITES INDICATIVES	RESPONSABILITE	
OUTPUT 1 : L'alimentation des populations urbaines et rurales qui se trouvent en situation de vulnérabilité sociale est améliorée à travers l'autoproduction et la consommation d'aliments frais de qualité avec un usage efficient des ressources dont on dispose, l'active participation des organisations et des institutions locales et l'articulation de l'État haïtien.				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 26 Assistants Techniques Locaux (ATL) intégrés à l'équipe technique du Programme et formés aux aspects méthodologiques du Projet de production agro-écologique de légumes.</li> <li>- 1 Assistant Technique de Famille et Nutrition (ATFeN) intégré à l'équipe technique du Programme et formé à EAN pour accompagner les familles dans leur contexte communautaire.</li> <li>- 234 organisations communautaires incorporées au Programme.</li> <li>- 4,690 promoteurs formés à l'agriculture biologique, parmi lesquelles au moins 20% sont des femmes.</li> <li>- 32,635 familles dans 78 unités d'intervention accèdent aux connaissances techniques sur la production intensive d'aliments.</li> <li>- 37,325 jardins potagers familiaux et 234 potagers scolaires et communautaires.</li> <li>- 37,325 jardins potagers familiaux et 234 potagers scolaires et communautaires.</li> <li>- 37,325 jardins potagers avec des espèces locales.</li> </ul>		<p><b>ACTIVITE 1 : PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE</b> Sensibilisation et promotion de la participation communautaire dans la résolution de problèmes liés à l'alimentation.</p> <p><b>ACTIVITE 2 : FORMATION</b> Formation et promotion de l'application de Technologies appropriées pour l'autoproduction d'aliments à partir de divers modèles d'organisation du travail avec des pratiques agro-écologiques</p> <p><b>ACTIVITE 3 :</b> Développement et augmentation de la disponibilité, l'accès et la variété d'aliments pour des familles en situation de vulnérabilité à travers l'autoproduction intensive de légumes, d'arbres fruitiers, de légumineuses, de céréales, de racines et tubercules, avec des technologies appropriées pour accéder à l'eau, dans des unités familiales, scolaires et communautaires. Promotion des espaces d'EAN.</p> <p><b>ACTIVITE 4:</b> Mise en place des mécanismes d' suivi et évaluation continus et de suivi constants des afin d'évaluer les résultats du Projet.</p>	<p>PNUD / COOPERATION ARGENTINE</p> <p>PNUD / COOPERATION ARGENTINE</p> <p>PNUD / COOPERATION ARGENTINE</p> <p>PNUD / COOPERATION ARGENTINE</p>	
			72300	23,450
			71315	41,134.48
			GMS	4,520.9
			<b>SOUS-TOTAL:</b>	<b>69,105.38</b>
			72700	105,529.03
			74200	41,500
			72400	15,600
			72100	21,606
			GMS	12,896.45
		<b>SOUS-TOTAL:</b>	<b>197,131.48</b>	
		72100	551,058.2	
		72300	29,500	
		GMS	40,639.07	
		<b>SOUS-TOTAL:</b>	<b>621,197.27</b>	
		71400	45,315.2	
		71600	14,246.4	
		72700	3,200	
		71300	10,457.5	



<ul style="list-style-type: none"> <li>- 273 petites expériences d'accès à l'eau pour la consommation et pour l'arrosage dans les 78 unités d'intervention.</li> <li>- 2.600 fermes familiales.</li> <li>- 2.650 kits d'outils remis aux promoteurs.</li> <li>- 50 espaces sociaux renforcés avec des activités intégrales d'EAN et d'accompagnement aux familles dans les soins apportés aux enfants.</li> <li>- 1 enquête qualitative conduite.</li> <li>- 8 ateliers d'évaluation réalisés.</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>ACTIVITE 5:</b> Gestion et coordination du projet</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">GMS</th> <th style="text-align: right;">5,125,337</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>SOUS-TOTAL:</b></td> <td style="text-align: right;"><b>78,344,437</b></td> </tr> <tr> <td>71400</td> <td style="text-align: right;">1,045,729.77</td> </tr> <tr> <td>71600</td> <td style="text-align: right;">227,942.2</td> </tr> <tr> <td>72200</td> <td style="text-align: right;">290,499</td> </tr> <tr> <td>73400</td> <td style="text-align: right;">92,906</td> </tr> <tr> <td>72300</td> <td style="text-align: right;">124,800</td> </tr> <tr> <td>72400</td> <td style="text-align: right;">39,760</td> </tr> <tr> <td>72800</td> <td style="text-align: right;">37,200</td> </tr> <tr> <td>72500</td> <td style="text-align: right;">6,960</td> </tr> <tr> <td>74315</td> <td style="text-align: right;">25,669.9</td> </tr> <tr> <td>GMS</td> <td style="text-align: right;">132,402.68</td> </tr> <tr> <td><b>SOUS-TOTAL:</b></td> <td style="text-align: right;"><b>2,023,869.55</b></td> </tr> </tbody> </table>	GMS	5,125,337	<b>SOUS-TOTAL:</b>	<b>78,344,437</b>	71400	1,045,729.77	71600	227,942.2	72200	290,499	73400	92,906	72300	124,800	72400	39,760	72800	37,200	72500	6,960	74315	25,669.9	GMS	132,402.68	<b>SOUS-TOTAL:</b>	<b>2,023,869.55</b>										
GMS	5,125,337																																					
<b>SOUS-TOTAL:</b>	<b>78,344,437</b>																																					
71400	1,045,729.77																																					
71600	227,942.2																																					
72200	290,499																																					
73400	92,906																																					
72300	124,800																																					
72400	39,760																																					
72800	37,200																																					
72500	6,960																																					
74315	25,669.9																																					
GMS	132,402.68																																					
<b>SOUS-TOTAL:</b>	<b>2,023,869.55</b>																																					
<p>Elaboration d'une liste d'e-mails</p> <p>3 éditions du bulletin du RAH</p> <p>1 document de constitution du réseau</p> <p>1 réunion de l'Assemblée General</p> <p>160 apiculteurs membres de la coopérative d'Apiculteurs de Ouanaminthe participent à ateliers sur la planification, gestion d'entreprises, l'utilisation de ruches, des bonnes pratiques de production manufacturée et control sanitaire.</p> <p>1 salle d'extraction communautaire.</p> <p>1 salle de récupération de cire opercule dans la zone d'intervention.</p> <p>1 salle d'impression dans la zone d'intervention.</p> <p>1 centre d'élevage d'abeilles reines dans la zone d'intervention</p> <p>20,000 exemplaires de plantes mellifères dans la</p>	<p style="text-align: center;"><b>ACTIVITE 6 :</b> Renforcer la chaine de valeur de l'apiculture en Haïti à travers le développement de la Coopérative Apicole de Ouanaminthe et la création du Réseau Apicole Haïtien</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tbody> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">1,160.00</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">1,000.00</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">6,911.56</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">16,589</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">25,250</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">2,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">4,100</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">480</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">3,900</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">2,300</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">7,500</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">7,200</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">2,500</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">8,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">32,890</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">2,300</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">4,213</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">8,000</td> </tr> </tbody> </table>		1,160.00		1,000.00		6,911.56		16,589		25,250		2,000		4,100		480		3,900		2,300		7,500		7,200		2,500		8,000		32,890		2,300		4,213		8,000
	1,160.00																																					
	1,000.00																																					
	6,911.56																																					
	16,589																																					
	25,250																																					
	2,000																																					
	4,100																																					
	480																																					
	3,900																																					
	2,300																																					
	7,500																																					
	7,200																																					
	2,500																																					
	8,000																																					
	32,890																																					
	2,300																																					
	4,213																																					
	8,000																																					



<p>zone d'intervention</p> <p>1 Protocole pour la production du miel avec un control de qualité.</p> <p>1 Protocole de production de matériel vif de qualité certifiée.</p> <p>1 régulation pour la construction de matériel inerte pour les ruches.</p>			<p>14,359.7</p> <p>400</p> <p>29,902.12</p> <p>1,200</p> <p>1,250</p> <p>8,294.93</p> <p>2,980</p> <p>GMS 13,627.62</p> <p>SOUS-TOTAL 208,307.93</p>
<b>TOTAL</b>			<b>\$ 3,197,956.05</b>



#### IV. PLAN DE TRAVAIL ANNUEL

Année: 2014

Titre du projet: Élargissement de Pro Huerta – Haïti avec l'UNASUR

Projet ID : 89277

RESULTATS ATTENDUS Avec situation de référence, indicateurs et cibles	ACTIVITÉS PRÉVUES Liste des résultats d'activités et des actions associées	CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE				RESPONSABILITÉ	BUDGET PRÉVISIONNEL (US\$)			
		T1	T2	T3	T4		Source de financement	Montant		
<p><b>OUTPUT 1 :</b> L'alimentation des populations urbaines et rurales qui se trouvent en situation de vulnérabilité sociale est améliorée à travers l'autoproduction et la consommation d'aliments frais de qualité avec un usage efficient des ressources dont on dispose, l'active participation des organisations et des institutions locales et l'articulation de l'Etat haïtien.</p>										
<p><b>Ligne de base:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 16 ATL dans l'équipe technique.</li> <li>- 0 ATFeN dans l'équipe technique.</li> <li>- 612 organisations communautaires dans 5 départements impliquées dans le projet.</li> <li>- 2.781 promoteurs volontaires sélectionnés et formés à l'autoproduction agricole biologique.</li> <li>- 21.944 familles participant dans le projet et formées à la production intensive d'aliments.</li> <li>- 21.944 de jardins familiaux.</li> <li>- 79 jardins communautaires</li> <li>- 5.027 fermes familiales.</li> <li>- 1.150 sets d'outils fournis aux familles.</li> <li>- No d'expériences d'accès à l'eau pour la consommation et pour l'arrosage dans les 78 unités d'intervention.</li> <li>- Alimentation des familles pas</li> </ul>										
<p><b>ACTIVITE 1:</b> Sensibilisation et promotion de la participation communautaire dans la résolution de problèmes liés à l'alimentation.</p>										
	<b>Action 1.1.</b> Lancement du Projet dans les nouvelles localités.	X	X	X	X	PNUD / COOPERATION ARGENTINE	UNASUR	72300 Matériel d'identification promoteurs	11,725.00	
	<b>Action 1.3.</b> Promotion du projet.	X	X	X	X					
	<b>Action 1.4.</b> Identification des promoteurs volontaires locaux.	X								
	<b>Action 1.5.</b> Convoquer les familles avec participation des organisations locales.	X						74500 Divers	20,567.24	
	<b>Action 1.6.</b> Promotion de la constitution de réseaux	X	X	X	X					
	<b>GMS (7%)</b>								2,260.45	
	<b>SOUS-ACTIVITE 1</b>								<b>34,552.69</b>	
<p><b>ACTIVITE 2:</b> Formation et promotion de l'application de Technologies appropriées pour l'autoproduction d'aliments à partir de divers modèles d'organisation du travail avec des pratiques agro-écologiques.</p>										
	<b>Action 2.1</b> Identifier et choisir le matériel didactique adapté.	X			X	PNUD / COOPERATION ARGENTINE	UNASUR	72700 Formation de promoteurs	52,764.51	
	<b>Action 2.2.</b> Formation de techniciens locaux.	X			X				74200 Manuels de formation	14,250.00
	<b>Action 2.3.</b> Formation de promoteurs volontaires locaux.				X				72400 Affiches	7,800.00
	<b>Action 2.4.</b> Créer au moins 78 jardins potagers de démonstration	X			X				72200 livres/cahiers FeIn 72100 Matériel et outils potagers témoins	6,500.00 10,803.00



RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES PREVUES	CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE				RESPONSABILITE	BUDGET PREVISIONNEL (US\$)	
		T1	T2	T3	T4		Source de financement	Montant
Avec situation de référence, indicateurs et cibles	Liste des résultats d'activités et des actions associées							
très diversifié	GMS (7%)							6,448.22
- Système de S&E qui définit les bénéficiaires et fait le suivi des activités	SOU-S-ACTIVITE 2							98,565.73
<b>Indicateurs:</b>	<b>ACTIVITE 3:</b> Développement et augmentation de la disponibilité, l'accès et la variété d'aliments pour des familles en situation de vulnérabilité à travers l'autoproduction intensive de légumes, d'arbres fruitiers, de légumineuses, de céréales, de racines et tubercules, avec des technologies appropriées pour B13 accéder à l'eau, dans des unités familiales, scolaires et communautaires. On encourage de même Promotion des espaces d'EAN.							
- No. d'organisations communautaires impliquées dans le projet dans 5 départements.	Action 3.1. Développer la production intensive de divers types d'aliments dans de petites superficies (jardins potagers familiaux, scolaires, communautaires et institutionnels) au moyen de pratiques biologique ou agro-écologiques.		X					
- No. de familles participant dans le projet	Action 3.2. Distribuer des intrants pour les potagers.			X				
- No. de promoteurs volontaires formés à l'autoproduction agricole biologique	Action 3.3. Distribuer les espèces locales.		X					
- No. de participants formés à la production intensive d'aliments.	Action 3.4. Distribuer les ustensiles pour la captation, la collecte et le stockage de l'eau.			X				
- No. de jardins familiaux communautaires	Action 3.5. Distribuer des intrants pour la production locale de semences.				X			
- No d'expériences d'accès à l'eau pour la consommation et pour l'arrosage dans les 78 unités d'intervention.	Action 3.6. Distribuer des intrants destinés à la fabrication artisanale d'outils.							
- No. de fermes familiales.	Action 3.7. Distribuer des intrants destinés à la stratégie Éducation Alimentaire Nutritionnelle- Développement des Enfants (ateliers de cuisine, jeux nutritionnels, livres de littérature infantile, jeux et jouets).		X					
- No. de sets d'outils fournis aux familles.	Action 3.8. Distribuer des produits de bases destinés à la composante Elevage (volaille).			X				
- No. d'aliments diversifiés et variés dans l'alimentation des familles. Système de suivi et évaluation mis en place.								
- No. produits de gestion de la connaissance finalises.								
<b>Cibles:</b>								
- 26 ATL intégrés à l'équipe technique du Programme.	GMS (7%)							20,319.53
- 1 ATFeIn intégré à l'équipe	SOU-S-ACTIVITE 3							310,598.64



RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES PREVUES	CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE				RESPONSABILITE	BUDGET PREVISIONNEL (US\$)	
		T1	T2	T3	T4		Source de financement	Montant
<p><i>Avec situation de référence, indicateurs et cibles</i></p> <p><b>technique du Programme.</b>  234 organisations communautaires incorporées au Programme (846 en total à la fin projet).  3,410 promoteurs  23,815 familles  26 ATL formés aux aspects méthodologiques du Projet de production agro-écologique de légumes.  1 ATFeTN formé à EAN pour accompagner les familles dans leur contexte communautaire.  2.600 fermes familiales.  2.650 kits d'outils remis aux promoteurs.  Au moins 4 aliments diversifiés et variés dans l'alimentation des familles.  50 espaces sociaux renforcés avec des activités intégrales d'EAN et d'accompagnement aux familles dans les soins apportés aux enfants.  1 enquête qualitative conduite.  8 ateliers d'évaluation réalisés</p>								
<b>ACTIVITE 4: Mise en place des mécanismes d' de suivi et évaluation continus et de suivi constants des afin d'évaluer les résultats du Projet.</b>								
	<b>Action 4.1.</b> Mise en place d'un système de monitoring	X		X		PNUD / COOPERATION ARGENTINE	71400 Services Contract	22,657.6
	<b>Action 4.2.</b> Réalisation d'ateliers d'évaluation.	X	X	X	X	UNASUR	71600 Travel 72700 Ateliers Évaluation et suivi	7,123.2 1600
<b>GMS (7%)</b>								
<b>SOUS-TOTAL ACTIVITE 4</b>								
<b>ACTIVITE 5: Appui de gestion et administration (PNUD)</b>								
	<b>Action 5.1.</b> Recrutement du personnel, élaboration d'un plan d'achats et gestion quotidienne du projet.					PNUD / COOPERATION ARGENTINE	71400 Services Contract 71600 Travel 72200 Achat Equipement (voitures/motos) 73400 Entretien véhicules/motos/assurance 72300 Carburant 72400 Communication et Audiovisuel 72800 Laptops 72500 Matériels bureaux 74315 Common Services	522,864.9 113,971.1 290,499 46,453 62,400 26,080 37,200 3,480 12,834.95
<b>GMS (7%)</b>								
<b>SOUS-TOTAL ACTIVITE 5</b>								
<b>ACTIVITE 6: Renforcer la chaîne de valeur de l'apiculture en Haïti à travers le développement de la Coopérative Apicole de Ouanaminthe et la création du Réseau Apicole Haïtien</b>								
<b>Ligne de base:</b>								
<b>1, 193,887.75</b>								











RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITÉS PRÉVUES	CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE				RESPONSABILITÉ	BUDGET PRÉVISIONNEL (US\$)	
		T1	T2	T3	T4		Source de financement	Montant
Avec situation de référence, indicateurs et cibles	Liste des résultats d'activités et des actions associées					ARGENTINE	Rubrique budgétaire	
- matériel vif de qualité certifiée pour Haïti	personnel, élaboration d'un plan d'achats et gestion quotidienne du projet.						72800 Laptop	1,200
- 1 norme de construction de matériel inerte pour des ruches.							72400 Téléphone + abonnement	625
- Système d'identification des bénéficiaires et de suivi des activités							72300 Carburant	4,147.465
- # de produits de gestion de la connaissance						73400 Assurance/entretien voiture	1,490	
	<b>GMS (7%)</b>							7,714.80
	<b>SOUS-TOTAL ACTIVITE 5</b>							<b>117,926.31</b>
<b>TOTAL</b>								<b>\$1,789,108.57</b>



Année : 2015

Titre du projet: Élargissement de Pro Huerta – Haïti avec l'UNASUR

Projet ID : 89277

RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITÉS PRÉVUES <i>Liste des résultats d'activités et des actions associées</i>	CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE			RESPONSABILITÉ	BUDGET PRÉVISIONNEL (US\$)		
		T1	T1	T1		Source de financement	Rubrique budgétaire	Montant
<p><b>OUTPUT 1 :</b> L'alimentation des populations urbaines et rurales qui se trouvent en situation de vulnérabilité sociale est améliorée à travers l'autoproduction et la consommation d'aliments frais de qualité avec un usage efficient des ressources dont on dispose, l'active participation des organisations et des institutions locales et l'articulation de l'État haïtien.</p>								
<p><b>Ligne de base:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 16 ATL dans l'équipe technique.</li> <li>- 0 ATFeN dans l'équipe technique.</li> <li>- 612 organisations communautaires dans 5 départements impliquées dans le projet.</li> <li>- 2.781 promoteurs volontaires sélectionnés et formés à l'autoproduction agricole biologique.</li> <li>- 21.944 familles participant dans le projet et formées à la production intensive d'aliments.</li> <li>- 21.944 de jardins familiaux.</li> <li>- 79 jardins communautaires</li> <li>- 5.027 fermes familiales.</li> <li>- 1.150 sets d'outils fournis aux familles.</li> <li>- No d'expériences d'accès à l'eau pour la consommation et pour l'arrosage dans les 78 unités d'intervention.</li> <li>- Alimentation des familles pas très diversifiée.</li> <li>- Système de S&amp;E qui définit les bénéficiaires et fait le suivi des activités.</li> </ul>								
<p><b>ACTIVITE 1:</b> Sensibilisation et promotion de la participation communautaire dans la résolution de problèmes liés à l'alimentation.</p>								
	<p><b>Action 1.1.</b> Lancement du Projet dans les nouvelles localités.</p> <p><b>Action 1.3.</b> Promotion du projet.</p> <p><b>Action 1.4.</b> Identification des promoteurs volontaires locaux.</p> <p><b>Action 1.5.</b> Convoquer les familles avec participation des organisations locales.</p> <p><b>Action 1.6.</b> Promotion de la constitution de réseaux</p>	X	X	X	PNUD / COOPERATION ARGENTINE  UNASUR	72300 Matériel identification promoteurs	117,25.00	
	<p><b>GMS (7%)</b></p>	X	X	X			74500 Divers	20,567.24
	<p><b>SOUS-ACTIVITE 1</b></p>							2,260.45
	<p><b>ACTIVITE 2:</b> Formation et promotion de l'application de Technologies appropriées pour l'autoproduction d'aliments à partir de divers modèles d'organisation du travail avec des pratiques agro-écologiques.</p>							34,552.69
	<p><b>Action 2.1</b> Identifier et choisir le matériel didactique adapté.</p> <p><b>Action 2.2.</b> Formation de techniciens locaux.</p> <p><b>Action 2.3.</b> Formation de promoteurs volontaires locaux.</p> <p><b>Action 2.4.</b> Créer au moins 78 jardins potagers de démonstration</p>	X	X	X	PNUD / COOPERATION ARGENTINE  UNASUR	72700 Formation de promoteurs	52,764.51	
		X	X	X			74200 Manuels de formation	14,250.00
		X	X	X			72400 Affiches	7,800.00
		X	X	X			72200 livrets/cahiers FeIN 72100 Matériel/outils potagers témoins	6,500.00 10,803.00
	<p><b>GMS (7%)</b></p>						6,448.22	
	<p><b>SOUS-ACTIVITE 2</b></p>						98,565.73	
	<p><b>Indicateurs:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- No. d'organisations communautaires</li> </ul>							







RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES PREVUES Liste des résultats d'activités et des actions associées	CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE			RESPONSABILITÉ	BUDGET PRÉVISIONNEL (US\$)		
		T1	T1	T1		Source de financement	Rubrique budgétaire	Montant
<b>ACTIVITE 4:</b> Mise en place des mécanismes d' suivi et évaluation continus et de suivi constants des afin d'évaluer les résultats du Projet.								
<ul style="list-style-type: none"> <li>- légumes.</li> <li>- 1 ATFeN formé à EAN pour accompagner les familles dans leur contexte communautaire.</li> <li>- 2.600 fermes familiales.</li> <li>- 2.650 kits d'outils remis aux promoteurs.</li> <li>- Au moins 4 aliments diversifiés et variés dans l'alimentation des familles.</li> <li>- 50 espaces sociaux renforcés avec des activités intégrales d'EAN et d'accompagnement aux familles dans les soins apportés aux enfants</li> <li>- 1 enquête qualitative conduite.</li> <li>- 8 ateliers d'évaluation réalisés</li> </ul>	<b>Action 4.1.</b> Mise en place d'un système de monitoring	X		X	PNUD / COOPERATION ARGENTINE	UNASUR	71400 Services Contract 71600 Travel 72700 Ateliers Évaluation et suivi 71300 Evaluation externe	22,657.6 7,123.2 1,600 10,457.5 2,928.68 <b>44,766.98</b>
	<b>GMS (7%)</b> <b>SOUS-TOTAL ACTIVITE 4</b>							
<b>ACTIVITE 5:</b> Appui de gestion et administration (PNUD)								
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Action 5.1. Recrutement du personnel, élaboration d'un plan d'achats et gestion quotidienne du projet.</li> </ul>						UNASUR	71400 Services Contract 71600 Travel 73400 Entretien/assurance véhicules/motos 72300 Carburant 72400 Communication et Audiovisuel 72500 Matériel bureau 74315 Common Services	522,864.87 113,971.1 46453.00 62,400.00 13,680.00 3,480.00 12,834.95 54,297.87 <b>829,987.79</b>
	<b>GMS (7%)</b> <b>SOUS-TOTAL ACTIVITE 5</b>							
<b>ACTIVITE 6:</b> Renforcer la chaîne de valeur de l'apiculture en Haïti à travers le développement de la Coopérative Apicole d'Ouanaminthe et la création du Réseau Apicole Haïtien								
<b>Ligne de base:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de réseau d'organisations d'apiculteurs articulés.</li> <li>- Pas d'éditions du bulletin du Réseau d'Apiculteurs Haïtiens (RAH) en créole et français.</li> <li>- Pas de plan de capacitation consensuel avec les bénéficiaires.</li> <li>- Aucune salle d'extraction</li> <li>- Aucune salle de récupération de la cire</li> <li>- Aucune salle d'impression</li> <li>- Aucun centre d'élevage d'abeilles reines</li> </ul>	<b>Action 6.1.</b> Réaliser en concertation avec le MARNDR, le Groupe de Concertation sur l'apiculture et le Comité d'Initiative, trois ateliers par an pour la capacitation, évaluation et planification. Lors de ces ateliers les contenus du bulletin du RAH seront élaborés.	X		X	PNUD / COOPERATION ARGENTINE	UNASUR	Imprévu bulletin RAH traduction créole	3,455.78 1,160.00 1,000.00
	<b>Action 6.2.</b> Rédiger, concevoir, éditer et distribuer le bulletin du RAH, qui sera sous la							



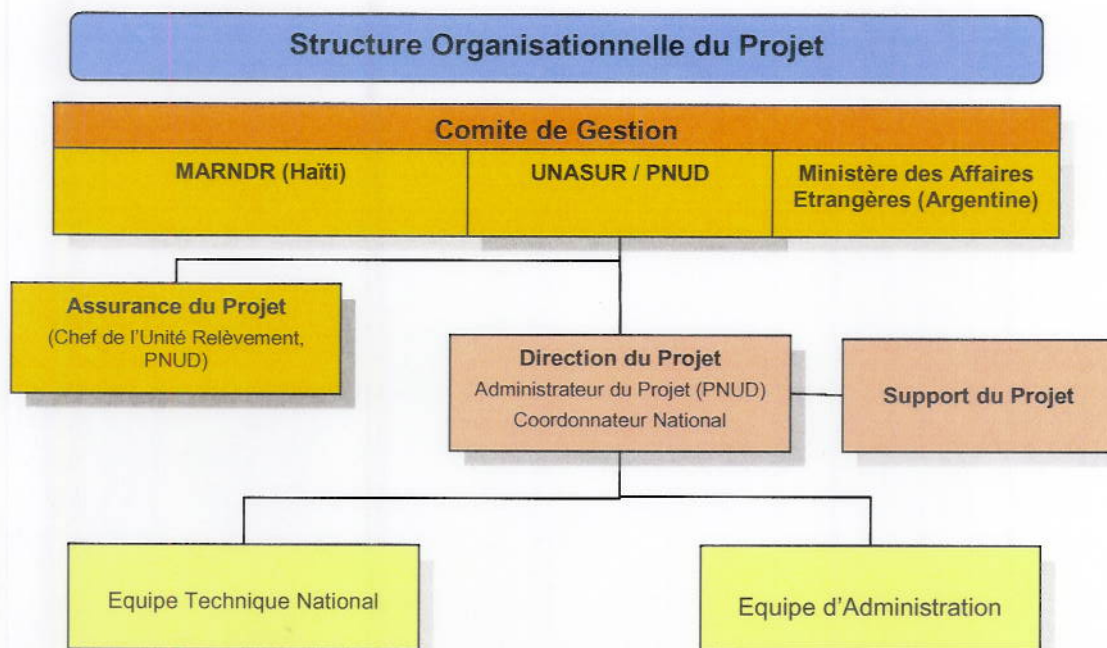
RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITÉS PRÉVUES	CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE				RESPONSABILITÉ	BUDGET PRÉVISIONNEL (US\$)	
		T1	T1	T1	T1		Source de financement	Rubrique budgétaire
<p>Avec situation de référence, indicateurs et cibles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucun exemplaire de plantes mellifères.</li> <li>- Pas de système de control de qualité</li> <li>- Pas de système d'identification des bénéficiaires et de suivi des activités</li> </ul> <p><b>Indicateurs:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Document d'institutionnalisation du réseau.</li> <li>- Assemblée générale de constitution du RAH</li> <li>- # d'éditions du bulletin du RAH en créole, français et espagnol.</li> <li>- # d'apiculteurs formés</li> <li>- # de salles d'extraction</li> <li>- Système d'identification des bénéficiaires et de suivi des activités</li> <li>- # de produits de gestion de la connaissance</li> <li>- # de protocoles para la production de miel avec control de la qualité disponible pour Haïti.</li> <li>- # protocoles de production de matériel vif de qualité certifiée pour Haïti</li> <li>- # normes de construction de matériel inerte pour des ruches</li> </ul> <p><b>Cibles:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Liste d'e-mails</li> <li>- 3 éditions du bulletin du RAH</li> <li>- 1 document de constitution du réseau</li> <li>- 1 réunion de l'Assemblée General</li> <li>- 160 apiculteurs membres de la coopérative d'Apiculteurs de Ouanaminthe participent a ateliers sur la planification, gestion d'entreprises, l'utilisation de ruches, des bonnes pratiques de production manufacturée et control sanitaire</li> <li>- 1 salle d'extraction communautaire</li> <li>- 1 salle de récupération de cire opercule dans la zone d'intervention</li> </ul>	<p>Liste des résultats d'activités et des actions associées</p> <p>responsabilité du Comité d'Initiative.</p> <p><b>Action 6.3.</b> Renforcer les capacités de l'équipe technique a travers de cours en planification et évaluation, biologie apicole, sante apicole, gestion des ruches, évaluation et multiplication, bonnes pratiques de manufacture et diversification apicole.</p> <p><b>Action 6.4</b> Renforcer les capacités des coopératives et des associations d'apiculteurs en matière de coopérativisme, gestion d'entreprises, gestion forestière et reboisement.</p> <p><b>Action 6.5</b> Elaborer un rapport sur les espèces d'intérêt pour le secteur apicole qui soient potentiellement utilisables a partir d'études api botaniques régionaux</p> <p><b>Action 6.6</b> Acquisition d'équipement et intrants apicoles</p> <p><b>Action 6.7.</b> Etablir une salle communautaire d'extraction du miel.</p> <p><b>Action 6.8</b> Adapter la technologie aux conditions d'Haïti, a travers de l'élaboration d'un document de base, organisation d'ateliers de discussion avec l'équipe technique et la rédaction. édition et diffusion de protocoles du RAH</p> <p><b>Action 6.9.</b> Sélectionner, préserver et multiplier des ressources génétiques de haut potentiel de rendement, haut comportement hygiénique, tolérance aux maladies et ennemies et bas comportement</p>	X	X	X	X	UNASUR		8,294.50
							plantules mellifères	2,000.00
							salle extraction	25,250.00
			X	X			Extracteur 42 cadres	4,100.00
			X	X	X		matériel inerte	16,445.00
			X	X	X		Acaricide organique	1,150.00



RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES PREVUES	CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE				RESPONSABILITE	BUDGET PREVISIONNEL (US\$)		
		T1	T1	T1	T1		Source de financement	Rubrique budgétaire	Montant
<p>Avec situation de référence, indicateurs et cibles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 salle d'impression dans la zone d'intervention</li> <li>- 1 centre d'élevage d'abeilles reines dans la zone d'intervention</li> <li>- 20,000 exemplaires de plantes mellifères dans la zone d'intervention</li> <li>- 1 protocole para la production de miel avec control de la qualité disponible pour Haiti.</li> <li>- 1 protocole de production de matériel vif de qualité certifiée pour Haiti</li> <li>- 1 norme de construction de matériel inerte pour des ruches.</li> <li>- Système d'identification des bénéficiaires et de suivi des activités</li> <li>- # de produits de gestion de la connaissance</li> </ul>	Liste des résultats d'activités et des actions associées								
	défensif.								
	<b>Action 6.10</b> Distribuer des espèces forestières adaptées qui permettent préserver le forêt native.	X	X	X	X				
	<b>Action 6.11</b> Etablir un système de control de qualité certifiée		X	X	X	PNUD / COOPERATION ARGENTINE	UNASUR	Evaluation	400.00
	<b>Action 6.12.</b> Etablir des salles d'extraction communautaires			X	X				
	<b>Action 6.13</b> Recrutement du personnel, élaboration d'un plan d'achats et gestion quotidienne du projet.	X	X	X	X	PNUD / COOPERATION ARGENTINE	UNASUR	Assistant Technique du Projet Téléphone + abonnement Carburant	1,4951.06 625 4,147.465
	<b>GMS (7%)</b>								5,912.80
	<b>SOUS-TOTAL ACTIVITE 6</b>								<b>90,387.61</b>
	<b>TOTAL</b>								<b>\$ 1,408,847.44</b>



## V. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES



### ROLES ET RESPONSABILITES DANS LE CADRE DU PROJET

#### Comité de Gestion,

Le Comité de gestion représente le groupe responsable des décisions relatives à l'orientation d'un projet en général, et lorsque des directives sont sollicitées par l'Administrateur du projet, y compris l'approbation des révisions. Toute modification au Projet devra être approuvée par le Comité de Gestion, en conformité avec les dispositions de ce document et du Document de Projet « Elargissement du Pro Huerta Haïti avec l'UNASUR » et son Addendum complémentaire.

L'Administrateur du projet est responsable de la gestion du projet au quotidien et à plein temps. Sa responsabilité principale est la production des résultats escomptés par le projet et décrits dans le document de projet, selon les normes de qualité requises, et en prenant en compte les spécificités et contraintes de temps et de coûts imparties.

L'Administrateur du projet travaille sous l'autorité du comité de projet et selon les normes établies par ce comité.

L'Administrateur du projet assurera les fonctions suivantes :

1. Planification : élaborer les plans de travail annuel du projet, conformément aux activités prévues dans le cadre de résultats et de ressources du document de projet et en étroite collaboration avec le PNUD.
2. Gestion du projet : Assurer la mise en œuvre efficace des activités, en respectant les normes de qualité imparties.
3. Gestion financière : Assurer le suivi des aspects financiers et budgétaires du projet



### **Assurance du projet**

La fonction d'Assurance du projet relève de la responsabilité de chaque membre du Comité de Gestion, mais peut être déléguée.

La fonction d'Assurance du projet soutient le Comité de Gestion en exécutant des fonctions objectives et indépendantes de contrôle et de suivi. Pendant le processus de mise en œuvre d'un projet, cette fonction assure la gestion et la réalisation des étapes importantes appropriées. Dans le cas de ce projet, l'assurance du projet pourra être prise en charge par un(e) chargé(e) de programme du PNUD.

### **Support du projet**

Le rôle de support au projet fournit au/à la Chef de projet un appui d'administration, gestion et autres, tel que requis par les besoins du projet ou du Chef de projet.

Un(e) assistant(e) pourra être recruté(e) pour assumer cette fonction.

### **Direction du Projet,**

Le rôle de Direction du projet sera partagé par le Coordinateur National<sup>1</sup> et l'Administrateur. La Direction du Projet sera responsable de la gestion et de la prise de décisions au quotidien dans le cadre du projet. La principale responsabilité de la Direction du Projet consistera à assurer que le projet produise les résultats (produits) spécifiés dans le Document du Projet, son Addendum complémentaire et ce Document, selon les normes de qualité exigées et dans les limites spécifiées en termes de temps et de coûts.

Au sein de la Direction du Projet, l'Administrateur, chef de l'Équipe d'Administration, aura des fonctions qui sont normalement celles assignées à un Directeur de Projet dans le cadre du PNUD par rapport à l'administration, mais pour ce faire, il comptera avec le soutien et l'assistance du Coordinateur National. En conséquence, aux fins de participation du PNUD dans le Projet, l'Administrateur aura l'autorité pour gérer le projet au quotidien pour le compte du PNUD dans les limites établies par le Comité de Gestion, le Document de Projet et son Addendum complémentaire.

Le PNUD nommera l'Administrateur avec l'accord du Comité de Gestion. Ce sera quelqu'un d'autre que le représentant du PNUD au sein du Conseil (Assurance du Projet). Avant l'approbation de ce Document, le rôle de promoteur du projet sera joué par un membre du personnel du PNUD en charge des fonctions de gestion du projet pendant la formulation jusqu'à l'entrée en fonction de l'Administrateur nommé par le PNUD.

Aux fins administratives, l'Administrateur aura à sa charge les fonctions de suivi et de contrôle du personnel embauché par le PNUD.

- **Équipe Technique Nationale**, supervisée par une équipe d'experts argentins, membres de la Supervision Technique Argentine, le Coordonnateur National, et intégrée par les Coordinateurs Territoriaux, les Assistants Techniques Locaux et l'Agent de Suivi.
- **Équipe d'Administration**, intégrée par un Administrateur, un Responsable d'Achats, une Assistante Administrative et Financière, un chauffeur, et qui aura l'appui de l'Administration du PNUD/Haïti.

**Note** - voir Annexe 5 sur l'articulation de l'organigramme PNUD dans l'organigramme élargi du projet.

---

<sup>1</sup> Le Coordonnateur National fait partie du staff du Gouvernement de l'Argentine. Pour plus d'information sur la relation fonctionnelle entre le Coordonnateur et l'Administrateur voir Annexe 5 pour voir l'articulation de l'organigramme PNUD dans l'organigramme élargi du projet.



---

## VI. CADRE GENERAL DE SUIVI ET ÉVALUATION DU PROJET

En accord avec les règles et procédures du Guide de l'utilisateur du PNUD, le projet devra être suivi selon les modalités suivantes:

### 1. Modalités de suivi

#### a. Rapports obligatoires soumis par le/la Chef de projet (Administrateur de projet)

- i. Un rapport trimestriel élaboré sur la base d'une revue trimestrielle permettra d'enregistrer les progrès du projet en vue de la réalisation des résultats attendus. Cette revue s'effectuera selon les critères et les méthodes de qualité prévus dans le format de Gestion de la Qualité ci-dessous.
- ii. Un rapport de revue annuelle devra être élaboré par l'Administrateur de projet et partagé avec le Comité de Gestion et les Comités des Résultats. Le rapport annuel devra être préparé sur la base des différents rapports trimestriels combinés et analyser la contribution annuelle du projet aux résultats attendus.

#### b. Outils de suivi à disposition de l'Administrateur de projet

- i. Un Journal des Problèmes devra être élaboré et mis à jour par l'Administrateur de projet afin de faciliter le suivi et la résolution des problèmes éventuels, ou de toute action de contrôle du changement.
- ii. Sur la base de l'analyse de risque initiale un journal des risques devra être élaboré et mis à jour régulièrement suite à la revue de l'environnement externe dont certains changements pourraient affecter la mise en œuvre du projet.
- iii. Un Journal des enseignements tirés devra aussi être élaboré et mis à jour régulièrement en vue d'assurer un apprentissage continu et d'encourager les adaptations nécessaires au sein du projet, et afin de faciliter l'élaboration du rapport des Enseignements tirés en fin de projet.

#### c. Suivi effectué par l'Assurance du projet

- i. Les journaux des risques et problèmes devront être mis à jour dans Atlas par l'Assurance du projet sur une base trimestrielle
- ii. Les informations contenues dans le rapport trimestriel soumis par l'Administrateur de projet devront être saisies dans Atlas à la fin de chaque trimestre
- iii. Sur la base des informations saisies dans Atlas, un rapport trimestriel sera présenté au Comité du projet par l'Assurance du projet.
- iv. Soumettre des rapports financiers sur l'état de dépenses de la contribution réalisée par UNASUR toute fois que celle-ci le demande.
- v. Le Plan de suivi devra être mis à jour régulièrement dans Atlas afin d'enregistrer les actions de suivi majeures.

#### d. Suivi effectué par le Comité de projet

- i. Revue Annuelle : sur la base du rapport annuel mentionné ci-dessus, une revue annuelle doit avoir lieu. Elle doit être menée par le Comité de Gestion et les principales parties prenantes du projet doivent y participer. Elle s'attache à évaluer les progrès du projet et sa contribution aux produits prévus, tout en assurant que cet avancement permet au projet de rester dans les résultats plus généraux de développement du CPAP. Cette revue doit être organisée par le/la Chef de projet pendant le 4ème trimestre de l'année, ou juste après, afin de mesurer la performance du projet et discuter du Plan de Travail Annuel pour l'année suivante. Dans la dernière année du projet, cette revue devra constituer une évaluation finale.
- ii. Le Comité de Gestion peut aussi être sollicité pour tout dépassement du seuil de tolérance par rapport au plan du projet (budget, activités, produits, autres), aggravation d'un risque ou émergence d'un problème majeur.



## 2. Evaluation

Les produits livrables ont été clairement identifiés et définis. La production en temps opportun et les contributions nécessaires à la préparation des produits clés sera le meilleur indicateur de la performance.

---

## VII. CONTEXTE JURIDIQUE

Ce document et le CPAP signé par le Gouvernement et le PNUD incorporé à la présente par référence constituent ensemble un Document de Projet comme indiqué dans l'Accord Standard d'Assistance de Base (SBAA) ; en ce sens, toutes les dispositions du CPAP s'appliquent à ce document. Toutes les références dans le SBAA à « l'Agence d'Exécution » seront jugées faire référence au « Partenaire d'Exécution », ce terme étant défini et utilisé dans le CPAP et dans ce document.

Le PNUD, en sa qualité de Partenaire d'Exécution, respectera les politiques, procédures et pratiques du système des Nations Unies pour la sûreté et la sécurité.

Le PNUD fera tous les efforts raisonnables pour assurer qu'aucune partie des fonds du projet n'est utilisée pour assister des individus ni des entités associés au terrorisme, et qu'aucun bénéficiaire d'un quelconque montant fourni par le PNUD dans le cadre de la présente ne figure sur la liste gardée par le Comité du Conseil de Sécurité établi conformément à la résolution 1267 (1999). La liste peut être consultée via [http://www.un.org/sc/committees/1267/qa\\_sanctions\\_list.shtml](http://www.un.org/sc/committees/1267/qa_sanctions_list.shtml). Cette disposition doit être incluse dans tous les sous-contrats ou sous-accords passés dans le cadre de ce Document de Projet.



#	Description	Catégorie de risque	Impact et Probabilité	Solution administrative	Auteur	Date d'identification	Propriétaire	Statut	Dernière actualisation
8	Dispersion des interventions dans tout le territoire national	Technique / Programmatique	Le suivi des activités est rendu difficile I = 4 P = 3	Etablir du début une solide stratégie de suivi et évaluation ; implication de toutes les parties prenantes pouvant faciliter le suivi et le partage d'information	PNUD	Décembre 2013	Coopération Argentine / MARNDR / PNUD	Projet en cours de démarrage	
9	Faiblesse au niveau de control qualité par manque d'expertise du PNUD dans le domaine(qualité de la terre, inadapation des intrants,...)	Technique	Incapacité du PNUD pour se protéger de ces risques I = 4 P = 4	Recruter un charge de projet et un responsable de S&E avec des compétences en agronomie. Consultations continues avec toutes les parties prenantes.	PNUD	Décembre 2013	PNUD	Projet en cours de démarrage	
10	Difficultés pour assurer l'accompagnement des familles et destruction des jardins potagers à cause des désastres naturelles et risques climatiques.	Désastres naturels /risques climatiques	La mise en œuvre du projet est affectée. I = 4 P = 3	Etablir un plan pour réduire l'impact des désastres naturelles sur l'exécution du projet	PNUD	Décembre 2013	Coopération Argentine	Projet en cours de démarrage	

## ANNEXE 2: ARTICULATION DE L'ORGANIGRAMME PNUD DANS L'ORGANIGRAMME ELARGI DU PROJET

Étant donné qu'il s'agit d'un Projet Trilatéral, le budget total de **USD 8.469.192,2** se constitue à partir des apports des trois partenaires de la manière suivante:

	Haïti	Argentine	ST/UNASUR
<b>Total ressources nécessaires</b>	USD 858.634,5	USD 4.620.235,6	USD 2,989,648
<b>Total ressources allouées:</b>	USD 0	USD 447.182,05	USD 2,989,648
<b>Contributions en nature :</b>	USD 858.634,5	USD 4.173.053,58	USD 0

L'apport de l'UNASUR s'exécute dans le cadre de l'Accord de subvention avec le PNUD, selon les modalités spécifiées dans le Document du Projet, son Addendum complémentaire et ce Document de projet.

De même et de manière complémentaire aux instances avec les rôles et les fonctions décrits dans le Document du Projet et son Addendum complémentaire, et afin de l'incorporation du PNUD en appui au ST/UNASUR dans l'exécution du Projet, il convient de réaliser les précisions suivantes:

- Articulation de l'organigramme du PNUD (partie du projet exécuté par le PNUD suite au partenariat avec UNASUR) dans l'Organigramme élargi du projet (Gouvernement de l'Argentine, Gouvernement d'Haïti et UNASUR et l'UNASUR).
- Relations fonctionnelles de tous les acteurs concernés. Le PNUD a une fonction de gestion et de coordination de la partie du projet financée par l'UNASUR. L'assistance technique correspond à l'Argentine. Les points d'articulation sont le Comité de Gestion duquel le PNUD fait partie, et la Direction du Projet, partagée entre le Coordinateur National (recruté et supervisé par l'Argentine, chargé de l'assistance technique) et l'Administrateur du projet (recruté et supervisé par le PNUD, chargé de la gestion et de la coordination).
- **Secrétariat Technique de l'UNASUR à Haïti (UNASUR/Haïti).** Une partie des responsabilités assumées en vertu de l'Accord avec l'Argentine et Haïti du 22 février 2012 seront accomplies à travers un accord de subvention avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Cet organisme a à sa charge les fonctions suivantes, qu'il exécutera en accord avec les normes et les critères fixés dans son Manuel Opératoire:
  - Veiller à la correcte gestion financière / administrative des fonds fournis par le Secrétariat Technique de l'UNASUR en Haïti pour l'exécution du Projet.
  - Participer dans le processus d'embauche du personnel de l'Équipe Technique Nationale du Projet, en ayant un rôle d'assistance auprès de la Supervision Technique Argentine, du Coordinateur National Haïtien, du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) et du ST/UNASUR, qui fixera les critères de sélection.
  - Participer à la sélection du personnel qui fera partie de l'Équipe d'Administration du Projet (Responsable d'Acquisitions, Responsable du Personnel et Administrateur)
  - Veiller au respect des procédures d'acquisition, de transfert et de distribution des intrants et des biens nécessaires à l'exécution du Projet selon les spécifications techniques émises par la Supervision Technique Argentine et la Coordination Nationale.
  - Faciliter le processus de mise en place et offrir un appui logistique, des espaces et des infrastructures disponibles pour réaliser les activités du projet.



- **Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR)** sera responsable de :
  - Fortifier le Projet dans le contexte haïtien en participant de manière active dans le Comité de Gestion.
  - Favoriser l'articulation avec les Ministères de la Santé Publique et de la Population, de l'Education Nationale, des Droits de l'Homme et à la Réduction de la Pauvreté, des Paysans et autres aires et programmes du gouvernement haïtien.
  - Favoriser l'insertion du Pro-Huerta dans le Programme « Aba Grangou » du Gouvernement haïtien.
  - Faciliter l'infrastructure disponible et la participation active des membres du Ministère et des délégations locales (DDAs et BACs), en encourageant le contact entre ses techniciens et fonctionnaires avec l'équipe technique du projet.
  - Participer à la mise en place, au monitoring et à l'évaluation du Projet, conjointement avec la Supervision Technique Argentine et l'UNASUR.
  - Soutenir le Projet auprès des gestions administratives d'importation d'intrants liés au Projet.
  
- **Le Coordinateur National**, supervisée par une équipe d'experts argentins, membres de la Supervision Technique Argentine. sera le responsable de la coordination et exécution du projet et aura les taches suivantes :
  - Préparer les réunions du Comité de Gestion et exercer des fonctions de Secrétariat en apportant des rapports d'exécution technique élaborés avec le soutien des Coordinateurs Territoriaux et de l'Agent de Suivi et d'Évaluation du projet.
  - Identifier, établir et maintenir des alliances stratégiques avec des acteurs gouvernementaux, de la coopération internationale, des organisations de la société civile, des réseaux dans le pays et proposer au Comité de Gestion, le moment venu, des accords institutionnels.
  - Coordonner l'Équipe Technique, collaborer avec sa sélection et effectuer des suivis des activités programmées, avec le soutien des Coordinateurs Territoriaux et l'agent de Suivi.
  - Elaborer les plans opératifs annuels en accord avec les lignes du projet.
  - Informer de manière périodique sur les actions du Projet la Supervision Technique Argentine et réaliser les rapports techniques qui de manière extraordinaire seront demandés sur le Projet.
  - Mettre à disposition avec le soutien de l'Agent de Suivi toute l'information nécessaire pour l'évaluation des résultats et impacts du projet.
  - Assister aux missions de supervision technique et suivi qui sont réalisés dans le cadre du projet.
  - Réaliser la présentation des ressources qui seront attribuées pour son exécution selon les normes fixées par l'Equipe d'Administration.
  - Lorsque cela est demandé, conseiller techniquement au MARNDR et autres Ministères de l'État haïtien avec participation dans le projet, tout comme d'autres membres de l'UNASUR qui pourront s'incorporer au projet, en accord avec la Supervision Technique Argentine et le ST/ UNASUR.
  - Contrôler, avec le Responsable d'Achats et les Coordinateurs Territoriaux la bonne utilisation des véhicules (parc automobile), ce qui impliquera :
    - Superviser les usagers des véhicules (ATL et autres), effectuant des contrôles réguliers des véhicules, documents des véhicules et les responsabilisera sur leurs tâches.
    - S'assurer auprès des usagers des véhicules que les véhicules soient régulièrement maintenus, nettoyés et opérationnels.
    - Effectuer le contrôle des usagers des véhicules quant au remplissage des carnets de bord pour chaque véhicule.
    - Contrôler régulièrement les outils et matériels des véhicules afin qu'ils soient opérationnels.

- S'assurer qu'il y a un stock suffisant de carburant et respecter les procédures pour l'approvisionnement des véhicules en carburant (bon de carburant dûment rempli, signatures y afférant).
- Effectuer le suivi de toutes les activités des réparations des véhicules en cas de panne.
- Effectuer toutes les démarches pour le suivi des dossiers relatif aux accidents de la route.
- Il sera responsable du véhicule qui lui sera assigné par le Projet.

### Schéma Fonctionnel d'après Addendum complémentaire

